

CR de la Réunion de la commission Développement Durable 26 juin 2012 à La Défense

Participants : Philippe SERGENT responsable de la commission, Marie Jeanne MENRATH (ASCEE 75 AC), Catherine PICAUVET (ASCE 62), Cédric TAJCHNER (ASCEE 33) , Christophe BEDARD (ASCEE 56)

Excusés : Gisèle RUSSIAS (ASCEE 33)

Ordre du jour prévu

1. Point sur les suites à donner au précédent CR

2. Appel à projets pour actions DD et manifestations éco-responsables

analyse des derniers dossiers reçus et propositions d'aide fédérale : URASCE Auvergne, ASCE 50, ASCE 35

3. Agenda 21 de la FNASCE et des ASCE (suite) :

consultation des ASCE, indicateurs, support de communication à destination de tous nos partenaires externes (ministère, chefs de service, partenaires financiers, etc) et des ASCE

4. Plan stratégique de la FNASCE (suite) :

propositions d'actions de DD en lien avec l'A 21

5. atelier DD pour les journées DASCE 2012 :

plan de l'intervention (film et atelier DD) et répartition des interventions entre les membres de la CPDD

6. Projet de formation :

organisation de manifestation eco-responsables, prise en compte de la biodiversité

1. Point sur les suites données au précédent CR du 16 mai 2012 :

Appel à projets pour actions DD et manifestations éco-responsables

les propositions de la CPDD ont été validées par le CDF

Aide fédérale pour 4 dossiers :

Dossier de l'ASCE 54 : mise en place d'une section apiculture : 400 €

Dossier de l'ASCE 26 : accueil de loisirs – sensibilisation du jeune public autour de l'eau : 500 €

Dossier de l'ASCE 37 : challenge national de pétanque : 500 €

Dossier de l'ASCE 63: journées DASCE 2012 à la Bourboule : 420 €

Pas d'aide pour 2 dossiers :

Dossier de l'ASCE 16 : journée des 40 ans de l'ASCE

Demande de l'ASCE 44 CETE : concerne directement 2 adhérents

Un mail de relance a été transmis à toutes les ASCE le 6 juin pour leur ré-expliquer l'objectif et les conditions de l'appel à projet uniquement destiné aux ASCE et URASCE.

La nouvelle règle proposée dans l'appel à projets (si la manifestation est annulée) a été validée par le CDF

Agenda 21 de la FNASCE

Projet d'indicateurs : Utiliser et Analyser les rapports d'activité des ASCE pour connaître plus en détail de leur fonctionnement –

Le comité directeur n'est pas favorable à une telle demande, mais suggère de se baser sur le tableau de synthèse que Maryse Garandeau tient à jour chaque année sur les activités des associations. Des contacts pourront être pris ensuite auprès des ASCE – si nécessaire - par la CPDD pour obtenir plus de détails sur des activités en faveur du DD. Ce tableau pourrait faire l'objet d'une adaptation en fonction des besoins des

commissions . Doit être évoqué lors du CD de juillet.

Plan stratégique de la FNASCE

Les membres n'ont pas eu le temps de travailler sur les pistes d'actions comme prévu – sera évoqué ce jour –

Prise en compte du DD dans les grandes manifestations

Pour le Raid Cyclo 2013 Yannick Douce ne sera plus à l'ENTE (mutation obtenue à compter de septembre 2012)

Projet de formation

Proposition de Catherine évoquée ce jour

Préparation des journées DASCE

Pas de nouvelle proposition de pièce de théâtre pour « démystifier » le DD

Le CDF ne souhaite pas mettre d'atelier DD en même temps que les ateliers sports, culture et entraide. Le développement durable étant transversale, il doit cibler tous les secteurs. Il est proposé une intervention en séance plénière en première partie du vendredi matin – à détailler ce jour

2 Appel à projets pour actions DD et manifestations éco-responsables

analyse des derniers dossiers reçus et propositions d'aide fédérale - 3 dossiers examinés : URASCE Auvergne, ASCE 50, ASCE 35

URASCE Auvergne : Week-end à la carte dans le Cantal + challenge régional de pétanque du 1er au 3 juin :

Le dossier est arrivé tardivement à moins d'une semaine de la manifestation. Il était demandé un délai de 5 semaines avant la manifestation. Il ne sera pas recevable, car beaucoup trop tard pour qu'il soit examiné par la CPDD, et pouvoir donner des conseils en amont,

Examen rapide du contenu, il manque des innovations et une vraie stratégie DD. La commission proposera d'accompagner l'URASCE lors de sa prochaine organisation pour montrer la construction d'une manifestation DD.

Avis défavorable de la CPDD

Pour la réponse, Philippe ressortira le précédent avis de la CPDD (cf annexe) sur l'organisation d'un séminaire régional sur le DD afin de demander à l'URASCE leurs productions et le retour sur la manifestation.

ASCE 50 journée de rencontre sportive, loisirs et culturelle organisé par la région Normandie (ASCE 14, 27, 50, 61, 76 et 76 CETE) en 2012 c'est le 76 CETE. Elle a eu lieu samedi dernier 2 juin 2012 dans le 76 à CANY BARVILLE; L'ASCEE-50 a mis un bus à disposition de ses adhérents (43 personnes se sont inscrites)

Afin de compléter le bus, ce dernier a été mis à disposition des ASCE 14 ET 61 15 adhérents

La demande porte sur une prise en charge d'un bus pour du co-voiturage. Le dossier est irrecevable car il ne répond pas aux critères. Dans l'appel à projet, il n'est pas prévu de subvention spécifique pour le co-voiturage. Le dossier a, de plus, été remis après la manifestation.

Avis défavorable de la CPDD

ASCE 35 : travaux d'isolation acoustique et thermique (fenêtres) dans l'UA de Cancale

La demande est hors cadre de l'appel à projets et n'est pas conforme au modèle de demande.

la somme demandée est de 2500 € alors que la limite a été fixée à 500€, pour les projets et démarches globales de DD, ce qui n'est pas le cas pour ce dossier. De plus ce n'est pas parce que la loi grenelle II impose une réglementation thermique pour les bâtiments que tous les travaux de mise aux normes énergétiques (voire de confort acoustique) des U.A. devront être financés par la commission DD ! si cette demande était acceptée, on peut craindre l'effet boule de neige !

A souligner que dans le DPE, Veritas indique une échéance de 2020 pour le remplacement de fenêtres (considéré comme non prioritaire).

Piste d'amélioration : Entreprendre une démarche globale de DD avec un projet sur l'ensemble des unités d'accueil de l'ASCE: accessibilité, changement du système de production d'énergie, incitation à une faible consommation pour les usagers, etc...

S'agissant d'un investissement « classique » en l'absence d'une stratégie globale de DD, la CPDD considère que la réponse doit être apportée plutôt par la CPAI.

Avis défavorable de la CPDD sur l'aide demandée de 2500 € mais avec réponse argumentée à l'ASCE 35 dans ce sens.

Propositions de la CPDD :

La CPDD suggère à la CPAI de prévoir un critère DD pour l'attribution d'aide immobilière compte tenu de l'implication de la FNASCE dans la démarche de DD et de l'agenda 21 validé. La commission propose de travailler avec la CPAI pour définir une grille d'analyse. Philippe abordera ce sujet lors du prochain CDF.

Cédric pense que des projets du type diagnostic énergétique ou mise en place de capteurs solaires devraient être étudiés par la CPDD pour financement éventuel dans le cadre de l'appel à projets. Le volet étude ou stratégie DD immobilière pourrait rentrer dans nos critères appels à projets.

Philippe propose de faire évoluer les règles pour intégrer ces projets pour le 2eme semestre 2012 voire 2013. Il

faudra modifier le cadre de l'appel à projet pour intégrer ces demandes en faisant ressortir la notion de « démarche globale » ;

Suite à donner par Christophe qui travaillera sur le sujet pour une relance de l'appel à projet en septembre.

3 Agenda 21 de la FNASCE et des ASCE (suite) :

Rappel du rapport d'orientations de la dernière AG de Dourdan avec la poursuite de « *notre engagement en faveur du développement durable en réfléchissant aux actions qui agissent dans tous les domaines : sociaux, économiques et environnementaux.* »

C'est le projet d'agenda 21 qui doit être finalisé pour servir d'outil et de guide pour la mise en place d'actions en faveur du développement durable dans nos activités.

Un constat aujourd'hui : manque ou très peu d'implication des ASCE dans la co-construction de l'Agenda 21... Pourtant, ils seront les acteurs principaux d'une déclinaison de cet agenda.

Quelques réflexions de la CPDD

- La version simplifiée a été validée lors de l'AG. La version complète doit être validée par le CDF (le prochain congrès serait trop tardif ?) .
- pour les indicateurs de suivi des démarches DD dans les ASCEE : utiliser le tableau préparé par Maryse : Analyse des rapports d'activité des asce pour connaître plus en détail de leur fonctionnement. Ce tableau pourrait faire l'objet d'une adaptation en fonction des besoins des commissions .
- Soutien (financier ?) au développement de cet agenda 21 en proposant une aide aux ascee qui développeraient un agenda 21 au niveau local (sur les bases de l'agenda 21 fédéré) sur les mêmes bases que l'appel à projets DD ?
- Mise en place de formations "agenda 21 pour votre ascee" .
- Association avec d'autres partenaires pour avancer sur notre agenda, le rendre pertinent et innovant en travaillant avec l'ademe par exemple ou en faisant une relecture avec le CGDD.
- Communication : Pour terminer, nous pouvons faire l'agenda 21 le plus pertinent, le plus intéressant et le plus utilisable possible, si nous ne communiquons pas, ou pas assez, ceci ne servira à rien... Le site de la FNASCE, le fil info ou un courrier de la présidente aux présidents d'ascee sont des pistes pour valoriser ce travail et cette démarche.

Propositions de la CPDD à soumettre au CDF :

- inciter financièrement les ASCE à faire un agenda 21 et à suivre les actions avec des indicateurs : Une aide de 150 € pourrait être versée aux ascee qui fournisse avec les différents rapports (moral, financier) le bilan DD (à partir de l'agenda 21 fédéral décliné au niveau local). Il s'agirait alors du plan d'actions de chaque ASCE associé à des indicateurs de suivi (% d'actions réussies, ...). La commission peut réfléchir sur la forme du bilan demandée en fin d'année. Philippe suggère de transformer l'aide « Alias adhérent » en aide DD sans dépenses supplémentaires pour le budget de la FNASCE.
- communiquer sur le cadre agenda 21 pour inciter chaque association à le décliner au niveau local. Philippe propose que chaque membre de la CPDD voit au niveau de sa région pour aborder le sujet (en réunion URASCE ?). De plus, une intervention auprès des présidents d'URASCE lors du séminaire des CD/PU de septembre pourrait être pertinente. Philippe ne pouvant pas venir, il propose à Cédric (ou Gisèle) d'aller faire cette présentation.
- Une autre piste incitative est proposée : il s'agit de formations « comment construire un agenda 21 au niveau d'une ASCE ». Celles-ci pourraient être mises en place et animées par chaque membre de la commission au niveau régional ou interrégional. Il s'agira d'une co-construction des agenda 21 au niveau local. Une journée semble suffisante. Les CVRH pourraient être sollicités pour le volet logistique. Il faudra se répartir les régions après validation du principe par la FNASCE. La cible ne sera pas forcément les présidents d'ASCE (les membres des commissions DD locales pourraient participer). La présentation de ces principes sera faite lors des DASCE à la Bourboule.
- Sur le volet communication, il faudrait rendre le document plus attirant. Gisèle pourrait faire du relooking sur un format A4 plié). Une demande sera faite à Hervé Baudry pour faire 3 dessins qui pourraient servir également pour le site internet. Le document devra être prêt pour les DASCE. Une communication auprès de la DICOM sera à faire pour valoriser la démarche (à faire valider par le CDF).
- Concernant les indicateurs, ils seront à définir par le CDF pour l'agenda 21 fédéral (après proposition de la CPDD). Pour les agenda 21 des asce, ce sera chaque asce qui définira ces objectifs (qui se transformeront en indicateur). Il faudra faire apparaître les finalités (5) de la démarche (à rajouter sur le document version simplifié). Chaque adhérent pourra télécharger le document via le site de la FNASCE.

4 Plan stratégique de la FNASCE (suite) :

La commission doit travailler sur 4 thèmes (dont 2 en tant que pilote) l'objectif est de proposer des pistes d'actions au CDF:

Mieux appliquer le principe de subsidiarité (pilote CPDD) :

Le principe de subsidiarité vise à privilégier le niveau inférieur d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau supérieur ne peut pas agir de manière plus efficace.

Il s'agit de définir qui doit faire quoi. Pour exemple, la FNASCE n'impose pas le DD mais donne les outils pour définir une politique DD au niveau local. Charge à l'ASCE de l'appliquer ou pas.

La 1ère action serait de définir le rôle de la FNASCE, des URASCE et des ASCE dans le fonctionnement quotidien ou lors d'une manifestation. De même, il faudrait définir le rôle des commissions (et les paramètres) par rapport à la FNASCE.

La FNASCE peut-elle imposer à une ASCE d'organiser une manifestation ? Ex : raid cyclo

Valoriser et sauvegarder notre patrimoine social et culturel (pilote VP Entraide et CPAI) :

Il s'agit de proposer des actions pouvant être reprise par les ASCE pour leurs UA.

Les engagements de l'agenda 21 sont à reprendre : E4, E5, E6, ...

Des critères DD devraient être repris par la CPAI. Ex : mobil home loin de l'ASCEE

Concernant le patrimoine culturel, le sujet principal concerne Vatan.

Garantir l'équité de l'offre, la rendre la plus accessible; assurer la solidarité inter-génération (pilote VP Entraide) :

Les différentes actions qui peuvent être proposées sont les suivantes : Favoriser les activités inter-générationnelles ; appliquer des tarifs modulables, développer des aides pour participer aux différentes activités et challenges, participation aux challenges gratuits, ouvrir nos statuts à d'autres partenaires.

Veiller au maintien et à la qualité de l'offre ; favoriser l'innovation (pilote CPDD) :

Développer les appels à projets, valoriser les projets retenus en communiquant sur les bilans, diversifier les activités et les offres, mettre en valeur les activités innovantes avec « ça se passe près de chez nous sur le site FNASCE » semblent être des actions qui rentrent dans ces items du plan stratégique.

5 Atelier DD pour les journées DASCE 2012 :

La commission disposerait de 2h en salle plénière.

Il faudra prévoir la prise en charge des repas du vendredi midi pour Gisèle, Marie-Jeanne et Cédric (voir du jeudi soir si la réunion de la commission est confirmée).

La commission commencera par une présentation des objectifs de l'agenda 21 (3/4h), les suites envisagées pour une déclinaison locale (20min) puis terminera par une présentation des projets retenus (témoignage) durant 1h. Pour ces témoignages, il faudra prévoir 4 intervenants (ASCEE 87, 55, 54 et 26) avec supports et éventuellement l'ASCEE 37 (pour l'organisation du challenge de pétanque).

L'objectif pour ces intervenants sera de présenter les approches, l'implication, le coût supplémentaire éventuellement.

Pour la présentation des objectifs, Marie-Jeanne présentera la partie démarche ; Christophe se chargera de la partie UA, le fonctionnement quotidien sera traité par Gisèle ; Cédric présentera la partie manifestation. Catherine fera un retour d'expérience par rapport au raid cyclo.

Philippe fera l'introduction de l'agenda 21 en expliquant les finalités et les objectifs. Il abordera en conclusion les suites à donner et les déclinaisons des agendas 21 en local.

Chaque membre de la CPDD réalisera un diaporama (4-5 diapos).

Il pourra être prévu une réunion CPDD le jeudi afin d'optimiser les déplacements. La logistique (hébergement, repas) devra être vu par Philippe.

La commission abandonne l'idée d'une troupe de théâtre sur le sujet DD.

6 Projet de formation :

Dans le cadre du programme de formation de la FNASCE pour 2012, une action de formation a été prévue sur la prise en compte de la biodiversité dans nos actions. Catherine Picavet en tant que chef de projet formation au CVRH d'ARRAS propose de se raccrocher aux actions de formation nationale plutôt que d'avoir à organiser une formation spécifique. Le cahier des charges existant va être transmis aux membres de la CPDD A voir avec la commission formation pour savoir comment la FNASCE **peut relayer cet avis** et également pour envisager une **aide spécifique** fédérale si l'on n'a pas à payer les formateurs. Quelques pistes: aides directes aux ASCE si des adhérents ne peuvent se faire rembourser leur déplacement ? leur hébergement ?

cette formation est organisée dans tous les CVRH, certains l'ont déjà monté, d'autres pas encore. donc elle limitera les déplacements des stagiaires qui ne sont pas obligés de venir spécifiquement sur Arras

Pour le secteur du CVRH d'ARRAS, la date limite d'inscription étant fixée au 5 septembre

La formation manifestation éco-responsable pourrait évoluer vers l'accompagnement des ASCE dans les démarches d'agenda 21. Ce dernier point sera abordé lors de la prochaine réunion qui aurait lieu le 4 octobre après midi à la Bourboule lors des DASCE (à confirmer).

Rappel de l'avis de la CPDD sur la demande URASCE Auvergne du 5 décembre 2011

une lettre de l'URASCE AUVERGNE a été adressée par Claude Charbonnel à la FNASCE et à la CPDD .
Principales observations de la CPDD présentées au CDF des 15 et 16 février 2012

- l'idée d'organiser un séminaire spécifique est très intéressante - à noter que lors de la consultation des régions sur le projet d'agenda 21 à la mi-octobre il a été proposé aux PU d'organiser un débat sur le sujet lors d'une réunion régionale alors pourquoi pas un séminaire ?
- le débat en ateliers permet de bien progresser mais il faudrait peut-être élargir le débat à d'autres régions car il risque de ne pas y avoir les 40 personnes attendues
- **rien n'est précisé sur l'animation de ces trois ateliers** – il est nécessaire de bien structurer les débats Il faut savoir **quels sont les vrais objectifs ?** sur quoi ça va déboucher après ce « séminaire ? Quel est l'intérêt de la journée ?, **quelles recommandations ?**, il faut préciser **quelles actions concrètes** seront mises en place à la suite ?
- **accompagnement** indispensable de la **CPDD** mais attention cela nécessite un gros investissement et un **gros travail de préparation** pour avoir la main sur les sujets, sur les restitutions et sur les animations
- les orientations de la FNASCE sur le DD sont aujourd'hui à l'état de projet et n'ont pas encore été validées par le CDF
- les 3 ateliers correspondent aux axes proposés dans le projet d'agenda 21 L'atelier 1 pourrait être adapté pour éviter qu'il soit uniquement à destination des jeunes élus. Les 2 autres ateliers alimenteront des réflexions déjà menées sur le DD mais dans un cadre plus restreint. Le travail en atelier sera l'occasion d'avancer sur l'agenda 21. Les productions devront être intégrées dans un document qui servira de base à l'agenda 21.
- comment s'assurer que la demande démontre bien l'intérêt des régions de s'engager dans le DD et ne soit pas une demande d'aide de la FNASCE pour l'organisation d'une réunion régionale?
- cette demande correspond plus à un stage sur la "prise en compte du DD dans nos ASCE" avec intégration dans le **programme formation** (nécessité de cahier des charges, budget formation à demander ?)
- si l'on accepte l'idée de financer l'organisation d'une réunion régionale sur le DD ça risque de se généraliser et sur quel budget on pourrait-on financer cette réunion ? À ce jour l'enveloppe DD est aujourd'hui prévue pour des actions concrètes de DD et non pas pour l'organisation de réunions
- la durée me semble un peu longue - d'où le coût important
- **dommage** que personne de la région Auvergne n'ait participé au stage de Bordeaux en Octobre

Conclusion : bonne idée mais il faut plus beaucoup plus d'éléments et des réponses à nos questions et en particulier le lien avec la commission formation car nécessité de cadrage si l'aide fédérale est obtenue
Une fois ces conditions remplies la démarche pourrait être valorisée auprès de nos services et de notre ministère
- communication (fil info, site intra du ministère)